

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 52

N° 1043

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1043

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 52

A l'alinéa 10, après le mot :

« dépend »,

insérer les mots :

« et qu'elle ne peut être établie autrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.